



BON DE RESERVATION

Votre réservation ne sera effective qu'après validation
par l'établissement diffuseur du spectacle choisi.

FESTIVAL TINTAMARRE 17^e Edition

OPÉRA ET CENTRE CULTUREL DE VICHY
THÉÂTRE DE CUSSET
LE GEYSER DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Spectacle :

Date :

Séance :

Lieu :

Ville :

Tarif : 3 € / Enfant. Sauf "**Pierre et le loup**", Tarif : 10 € / Enfant.

(Remboursement par Vichy Communauté selon conditions pour les écoles de l'agglomération) *

Ecole :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Téléphone :

Responsable :

Mail :

Nombre maximum d'élèves concernés :

Niveau :

Nombre d'accompagnateurs (*places exonérées*) :

Règlement : CB ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Mandat administratif ☐

(avec bon de commande)

* IMPORTANT : Pour les écoles de l'agglomération vichyssoise

Partenaire du festival, Vichy Communauté reconduit l'opération d'aide au transport scolaire à hauteur d'un car par école pour les écoles non desservies par les lignes urbaines. La copie de la facturation détaillée du transport doit être directement adressée à Vichy Communauté par l'école avant le 4 décembre 2026.

Après règlement par les écoles des titres d'entrée aux diverses activités du festival, Vichy Communauté s'engage également à rembourser cette dépense, à hauteur d'un spectacle par école et dans la limite de 3€ par élève, sur présentation de factures certifiées par les établissements partenaires.

Contact à Vichy Communauté : Emilie Brun au 04 70 30 43 58 ou par mail : e.brun@vichy-communaute.fr

Signature



Autorisation d'exploitation d'image et de la voix d'enfants mineurs

Dans le cadre des spectacles du Festival Tintamarre, coréalisé par Vichy Culture, Musiques Vivantes, le Théâtre de Cusset et le Geyser de Bellerive-sur-Allier, vos élèves peuvent être photographiés ou filmés lors des représentations, ateliers ou activités liées au festival.

Ces images pourront être utilisées par les organisateurs à des fins de communication, de promotion et de valorisation du festival, sur tout type de support (presse, affiches, programmes, sites internet, réseaux sociaux...).

En signant ce document, vous :

☐ **Autorisez** à titre gratuit l'utilisation de l'image, de la voix, des créations musicales de tous les élèves de la classe de de M./Mme par les organisateurs du Festival Tintamarre.

☐ **N'autorisez pas** l'utilisation de l'image, de la voix, des créations musicales des élèves suivants :

-
-
-
-

de la classe de de M./Mme (suite à la demande effectuée aux parents des élèves concernés).

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire en tout ou partie les photographies/film/prises de son, soit par les organisateurs du festival Tintamarre, soit par l'intermédiaire de tout tiers ou organismes autorisés par les organisateurs, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, audiovisuelle, informatique, sur tous supports, et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web intranet et internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc., tant dans le secteur commercial que non commercial, public ou privé.

Fait à, le
Date et signature, précédées de « bon pour autorisation »